



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA DROME

Direction départementale des territoires
Service Eau, Forêts, Espaces Naturels / Pôle Espaces Naturels
Affaire suivie par Patrice BERINGER
Tel. 04 81 66 81 67 / fax 04 81 66 82 88
Mail ddt-sefen-pen@drome.gouv.fr

4 place Laënnec _ BP 1013 – 26015 Valence cedex

Arrêté n° 26-2019-12-16-001

Portant nomination des Lieutenants de louveterie de la Drôme pour la période 2020-2024

Le Préfet de la Drôme,

VU les articles L 427-1 et R 427-1 à R 427-3 du code de l'environnement,

VU l'arrêté ministériel du 14 juin 2010 relatif aux Lieutenants de louveterie,

VU l'appel à candidature aux fonctions de Lieutenants de louveterie dans le département de la Drôme, lancée le 27 mai 2019 par la préfecture, en vue du renouvellement des commissions à partir du 1^{er} janvier 2020,

VU la documentation technique du 12 juillet 2019 relative aux lieutenants de louveterie, publié par le ministère de la transition écologique et solidaire,

VU l'avis des membres du groupe informel départemental, réunis les 5 et 19 novembre 2019, afin d'examiner les candidatures aux postes de Lieutenants de louveterie dans le département de la Drôme pour la période 2020-2024, déposée dans les formes et délais,

VU l'avis de monsieur le Président de la Fédération départementale des chasseurs de la Drôme,

VU l'avis de monsieur le représentant de l'Association des Lieutenants de louveterie de France, Président de l'association des Lieutenants de louveterie de la Drôme,

Sur proposition de la Directrice Départementale des Territoires (D.D.T.) de la Drôme,

ARRETE

Article 1 – A compter du 1^{er} janvier 2020 et pour une durée de cinq ans (soit jusqu'au 31 décembre 2024 inclus), sont nommées (ou renommées) les personnes suivantes en qualité de Lieutenant de louveterie sur les vingt-huit circonscriptions du département de la Drôme.

Les personnes atteignant 75 ans au cours de cette période cesseront leur mandat au jour anniversaire des 75 ans.

Les délimitations des différentes circonscriptions sont les limites des communes les composant et indiquées sous le nom de chaque Lieutenant de louveterie ci-après :

Circonscription n° 1**Monsieur GALLAY André – 65 route des Oullières – 26390 HAUTERIVES**

ARTHEMONAY	GRAND-SERRE (LE)	MUREILS
BATHERNAY	HAUTERIVES	RATIERES
BREN	LAPEYROUSE-MORNAY	SAINT-AVIT
CHALON (LE)	LENS-LESTANG	SAINT-CHRISTOPHE-et-le-LARIS
CHARMES-sur-l'HERBASSE	MANTHES	SAINT-DONAT-sur-l'HERBASSE
CHATEAUNEUF-de-GALAURE	MARGES	SAINT-LAURENT-d'ONAY
CLAVEYSON	MARSAZ	SAINT-MARTIN-d'AOUT
CREPOL	MONTCHENU	SAINT-SORLIN-en-VALLOIRE
EPINOUBE	MORAS-en-VALLOIRE	TERSANNE
FAY-le-CLOS	MOTTE-de-GALAURE (LA)	VALHERBASSE

Circonscription n° 2**Monsieur PEYROUX Dominique – 42 lot. La Tulandière – 26140 SAINT-RAMBERT d'ALBON**

ALBON	CROZES-HERMITAGE	ROCHE-de-GLUN (LA)
ANDANCETTE	EROME	SAINT-BARTHELEMY-de-VALS
ANNEYRON	GERVANS	SAINT-RAMBERT-d'ALBON
BEAUMONT-MONTEUX	LARNAGE	SAINT-UZE
BEAUSEMBLANT	LAVEYRON	SAINT-VALLIER
CHANOS-CURSON	MERCUROL-VEAUNES	SERVES-sur-RHONE
CHANTEMERLE-les-BLES	PONSAS	TAIN-l'HERMITAGE
CHAVANNES	PONT-de-l'ISERE	

Circonscription n° 3**Monsieur ALLOIX Michel – 165 A route du Col, quartier Le Perthus – 26300 BARBIERES**

BARBIERES	HOSTUN	ROMANS-sur-ISERE
BAUME-d'HOSTUN (LA)	JAILLANS	SAINT-BARDOUX
BEAUREGARD-BARET	MONTMIRAL	SAINT-MICHEL-sur-SAVASSE
CHATEAUDOUBLE	MOURS-SAINT-EUSEBE	SAINT-NAZAIRE-en-ROYANS
CHATILLON-SAINT-JEAN	PARNANS	SAINT-PAUL-lès-ROMANS
BYMEUX	PEYRINS	SAINT-VINCENT-LA-COMMANDERIE
GENISSIEUX	PEYRUS	TRIRS
GEYSSANS	ROCHFORT-SAMSON	

Circonscription n° 4**Monsieur BOUVET Sébastien – 560 village forestier – 26390 BOUVANTE**

BOUVANTE	ORIOLE-en-ROYANS	SAINT-LAURENT-en-ROYANS
ECHEVIS	ROCHECHINARD	SAINT-MARTIN-le-COLONEL
LEONCEL	SAINTE-EULALIE-en-ROYANS	SAINT-THOMAS-en-ROYANS
MOTTE-FANJAS (LA)	SAINT-JEAN-en-ROYANS	

Circonscription n° 5**Monsieur CHARRASSON Xavier** – 2190 route des Granges – 26420 VASSIEUX en VERCORS

CHAPELLE-en-VERCORS (LA)	SAINT-JULIEN-en-VERCORS	VASSIEUX-en-VERCORS
SAINT-AGNAN-en-VERCORS	SAINT-MARTIN-en-VERCORS	

Circonscription n° 6**Monsieur ARNOUX Christian** – 20 chemin des Jayettes – 26120 CHATEAUDOUBLE

ALIXAN	CHARPEY	MONTBLIER
ALLEX	CHATEAUNEUF-sur-ISERE	MONTMEYRAN
AMBONIL	ETOILE-sur-RHONE	MONTOISON
BEAUMONT-lès-VALENCE	EURRE	MONTVENDRE
BEAUVALLON	LIVRON-sur-DROME	PORTES-lès-VALENCE
BESAYES	MALISSARD	SAINT-MARCEL-lès-VALENCE
BOURG-lès-VALENCE	MARCHES	UPIE
CHABEUIL	MONTELEGER	VALENCE

Circonscription n° 7**Monsieur METTON Michel** - Quartier Vaugelas – 26120 MONTMEYRAN

AOUSTE-sur-SYE	CREST	PONT-de-BARRET
AUBENASSON	DIVAJEU	REPARA-AURIPLES (LA)
BAUME-CORNILLANE (LA)	FRANCILLON-sur-ROUBION	SAINT-SAUVEUR-en-DIOIS
BEZAUDUN-sur-BINE	GIGORS-et-LOZERON	SAOU
COBONNE	MORNANS	SOYANS
CHASTEL-ARNAUD	OURCHES	SUZE
CHAUDIERE (LA)	PIEGROS-la-CLASTRE	VAUNAVEYS-LA-ROCHETTE

Circonscription n° 8**Monsieur DESESTRETS Patrick** – 605 chemin des Batares – 26120 COMBOVIN

CHAFFAL (Le)	OMBLEZE	PLAN de BAIX
--------------	---------	--------------

Circonscription n° 9**Monsieur GACHON Samuel** – La Chapiane – route des Condamines – 26120 MONTMEYRAN

BEAUFORT-sur-GERVANNE	MONTCLAR-sur-GERVANNE	VERCHENY
EYGLUY-ESCOULIN	PONTAIX	VERONNE
MIRABEL-et-BLACONS	SAILLANS	

Circonscription n° 10**Monsieur REY Christian** – La Salle – 26150 SOLAURE en DIOIS

CHAMALOC	PONET-et-SAINT-AUBAN	SAINT-ROMAN
CHATILLON-en-DIOIS (partie GGC n° 13)	ROMEYER	SOLAURE-en-DIOIS
DIE	SAINT-ANDEOL-en-QUINT	VACHERES-en-QUINT
LAVAL-d'AIX	SAINTE-CROIX	
MARIGNAC-en-DIOIS	SAINT-JULIEN-en-QUINT	

Circonscription n° 11**Monsieur BOSC André – 200 Chemin des Grangéasses _Barreau – 07130 SAINT-PERAY**

AUTICHAMP	LAUPIE (La)	ROYNAC
CHABRILLAN	LORIOI-sur-DROME	SAINT-MARCEL-les-SAUZET
CLIOUSCLAT	MARSANNE	SAULCE-sur-RHONE
CONDILLAC	MIRMANDE	SAUZET
COUCOURDE (LA)	PUY-SAINT-MARTIN	SAVASSE
GRANE	ROCHE-sur-GRANE (La)	TOURRETTES (LES)

Circonscription n° 12**Monsieur ROUBAUD Serge _ 905 B chemin de Piscisne – 26150 DIE**

AUREL	LUC-en-DIOIS	POYOLS
BARNAVE	MENGLON	RECOUBEAU-JANSAC
BARSAC	MONTLAUR-en-DIOIS	RIMON-et-SAVEL
ESPEL	MONTMAUR-en-DIOIS	SAINT-BENOIT-en-DIOIS

Circonscription n° 13**Monsieur CHARMET Stéphane – 465 chemin de Messagendre – 26410 MENGLON**

BATIE-des-FONTS (LA)	CHATILLON-en-DIOIS (partie GGC n° 14)	MISCON
BEAUMONT DIOIS	ESTABLET	PRES (LES)
BEAURIERES	GLANDAGE	SAINT-DIZIER-en-DIOIS
BELLEGARDE en DIOIS	JONCHERES	VAL-MARAVEL
BOULC	LESCHES en DIOIS	VALDROME
CHARENS	LUS-IA-CROIX-HAUTE	

Circonscription n° 14**Monsieur PERROT Jean Claude – Lot. Monteverdi – 3 allée Michel Besson – 26200 MONTELMAR**

ANCONE	CHAROLS	MONTBOUCHER-sur-JABRON
BATIE-ROLLAND (LA)	CLEON-d'ANDRAN	MONTELMAR
BONLIEU-sur-ROUBION	MANAS	SAINT-GERVAIS-sur-ROUBION

Circonscription n° 15**Monsieur MAZEL Pierre – route de Crest _ La Sauzaie – 26460 BOURDEAUX**

BOURDEAUX	FELINES-sur-RIMANDOULE	SALETTES
CHAUDEBONNE	MONTJOUX	SOUSPIERRE
COMPS	ORCINAS	TEYSSIERES
CONDORCET	POET-CELARD (LE)	TRUINAS
DIEULEFIT	POET-LAVAL (LE)	VALOUSE
EYROLES	ROCHEBAUDIN	VESC
EYZAHUT	SAINT-FERREOL-TRENTE-PAS	VILLEPERDRIX

Circonscription n° 16**Monsieur BONNARD Georges – 3170 B route de Montanègre _ 26340 SAINT-NAZAIRE LE DESERT**

ARNAYON	CORNILLON-sur-TOULE	ROCHEFOURCHAT
AUCELON	CRUPIES	ROTTIER
BOUVIERES	GUMIANE	SAINT-NAZAIRE-le-DESERT
BRETTE	MOTTE-CHALANCON (LA)	TONILS (LES)
CHALANCON	PENNES-le-SEC	VOLVENT
CORNILLAC	PRADELLE	

Circonscription n° 17**Monsieur CHAIX Éric – 750 chemin de Beauvert – 26290 DONZERE**

ALEYRAC	GARDE-ADHEMAR (LA)	ROCHEFORT en VALDAINE
ALLAN	GRANGES-GONTARDES (LES)	ROUSSAS
BEGUDE de MAZENC (La)	GRIGNAN	SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX
CHAMARET	MALATAVERNE	SAINT-RESTITUT
CHANTEMERLE-lès-GRIGNAN	MONTJOYER	SALLES-sous-BOIS
CHATEAUNEUF-du-RHONE	MONTSEGUR-sur-LAUZON	SOLERIEUX
CLANSAYES	PIERRELATTE	TAULIGNAN
COLONZELLE	PORTES en VALDAINE	TOUCHE (LA)
DONZERE	PUYGIRON	VALAURIE
ESPELUCHE	REAUVILLE	

Circonscription n° 18**Monsieur ROMANN Eric – 14 rue de La Farigoule – 26290 DONZERE**

AUBRES	PEGUE (LE)	SAINT-PANTALEON-lès-VIGNES
MONTBRISON-sur-LEZ	ROCHE-SAINT-SECRET-BECONNE (LA)	VENTEROL
NYONS	ROUSSET-lès-VIGNES	

Circonscription n° 19**Monsieur MORIN Jérôme – 440 chemin des Serres – 26510 PELONNE**

ARPAVON	MONTREAL-lès-SOURCES	SAINTE-JALLE
BELLECOMBE-TARENDOL	POET-SIGILLAT (LE)	SAINTE-MAY
BESIGNAN	ROCHEBRUNE	SAINTE-SAUVEUR-GOUVERNEMENT
CURNIER	SAHUNE	

Circonscription n° 20**Madame DUC Brigitte – L'Ecole le village 26510 LEMPS**

CHAUVAC-LAUX-MONTAUX	PELONNE	VERCLAUSE
LEMPS	REMUZAT	
MONTFERRAND LA FAREE	ROUSSIEUX	

Circonscription n° 21**Monsieur PREVOST Didier – 325 Chemin des Moutons – 26290 DONZERE**

BAUME-de-TRANSIT (La)	ROCHEGUDE	TULETTE
BOUCHET	SUZE-la-ROUSSE	

Circonscription n° 22**Monsieur GIGONDAN Éric – Quartier les Marcell – 26770 ROUSSET les VIGNES**

BEAUVOISIN	MONTAULIEU	ROCHE-sur-le-BUIS (LA)
BENIVAY-OLLON	PENNE-sur-l'OUVEZE (LA)	ROCHETTE-du-BUIS (LA)
BUIS-les-BARONNIES	PIEGON	SAINTE-EUPHEMIE-sur-l'OUVEZE
CHATEAUNEUF-de-BORDETTE	PIERRELONGUE	SAINT-MAURICE-sur-EYGUES
EYGALIERS	PILLES (LES)	VERCOIRAN
MERINDOL-les-OLIVIERS	PLAISANS	VINSOBRES
MIRABEL-aux-BARONNIES	POET-en-PERCIP (LE)	
MOLLANS-sur-l'OUVEZE	PROPIAC	

Circonscription n° 23**Monsieur BONFILS Jacky – Quartier Cost – 26170 BUIS LES BARONNIES**

AULAN	LACHAU	REILHANETTE
BALLONS	MEVOUILLON	RIOMS
BARRET-de-LIOURE	MONTAUBAN-sur-l'OUVEZE	SAINT-AUBAN-sur-l'OUVEZE
EYGALAYES	MONTBRUN-les-BAINS	SEDERON
FERRASSIERES	MONTFROC	VERS-sur-MEOUGE
IZON-la-BRUISSE	MONTGUERS	VILLEFRANCHE-le-CHÂTEAU

Circonscription n° 24**Monsieur WOLFF Didier _ 7 rue des Tilleuls _ 26600 CHANOS CURSON**

CLERIEUX	GRANGES lès BEAUMONT	
----------	----------------------	--

Circonscription n° 25**Monsieur SIRODOT Jacques _ 21 avenue de La Buzatte _ 26120 MALISSARD**

BOURG de PEAGE	CHATUZANGE le GOUBET	
----------------	----------------------	--

Circonscription n° 26**Monsieur TEYSSIERE Gérald _ Le village _ 26400 PLAN de BAIX**

BARCELONNE	COMBOVIN	
------------	----------	--

Circonscription n° 27**Monsieur VESCO Anthony _ 646 La Fayolle _ 26470 ESTABLET**

CHARCE (LA)	POMMEROL	
-------------	----------	--

Circonscription n° 28

Monsieur RIGAT Alex – 165 route d'Éourres _ La Dondelle – 26560 LACHAU

LABOREL

VILLEBOIS-les-PINS

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement, afin de remplacer le titulaire de chaque circonscription dans l'exercice de ses fonctions, sont désignés comme suppléants l'ensemble des Lieutenants de louveterie titulaires des autres circonscriptions de la Drôme, sauf désignation particulière indiquée, sur proposition de la Directrice Départementale des Territoires, dans la décision ordonnant une mission.

En dehors de leur circonscription, les suppléants n'ont pas le pouvoir de constater les infractions en matière de chasse.

Article 3 – En cas de négligence grave dans l'exercice de leurs fonctions, d'abus ou pour tout autre motif grave, la commission de Lieutenant de louveterie peut être retirée par décision motivée de l'autorité préfectorale.

Article 4 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble par courrier (2 place de Verdun BP 1135 _ 38022 GRENOBLE cedex 1) ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » via le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.


Article 5 – Le Secrétaire Général de la préfecture, les Sous-Préfets et la Directrice Départementale des Territoires sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui notifié aux intéressés et sera publié au recueil des actes administratifs.

Une copie sera adressée au Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme, au Président de l'association nationale des Lieutenants de louveterie, au chef du service départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, aux brigades de gendarmerie et aux Maires des communes de la Drôme.

Fait à Valence, le

16 DEC. 2019

Le Préfet



Hugues MOUTOUH

